

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 octobre 2023

# Un nouveau contrat local de santé pour le Pays Avallonnais

**L'ARS Bourgogne-Franche-Comté, le Pays Avallonnais et leurs partenaires s'engagent dans un troisième contrat local de santé à horizon 2028.**

Maison des étudiants en santé, communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), réseau obésité pédiatrique...de nombreuses actions s'inscrivent au crédit des contrats locaux de santé dans le Pays Avallonnais, dont le premier était signé il y a près de 10 ans.

Le troisième CLS du nom garde sa dynamique partenariale (voir par ailleurs les signataires), pour porter une série d'initiatives au service des habitants des 83 communes que compte le Pays, au sud-est du département de l'Yonne.

### **Avallonnais, pépinière de professionnels de santé**

Parmi les axes forts : **l'offre de soins**, avec par exemple une action inédite concernant l'orientation et les reconversions des jeunes de l'Avallonnais vers les métiers de la santé.

Le CLS proposera également une action d'éducation à la population centrée sur la santé familiale.

Concernant les champs de l'autonomie (handicap), de la vulnérabilité/précarité, le contrat prévoit en particulier des rencontres interprofessionnelles, mais aussi la constitution d'un réseau, la diffusion d'outils, d'infos et de ressources pour **prévenir les violences conjugales et intrafamiliales...**

Prévention des conduites addictives, réseaux pour le dépistage des troubles du développement, groupe projet pour la création d'un forum santé-jeune : autant de projets autour de **l'enfance et de la jeunesse, autre axe fort de ce contrat.**

Le CLS troisième génération vise encore à **encourager les comportements favorables à la santé** (éducation à l'alimentation, parcours des patients diabétiques...) Il met l'accent sur la **santé mentale** (formation de secouriste en santé mentale ciblée jeunes adultes et agriculteurs) ...

L'information sur la **qualité de l'eau potable**, la sensibilisation au **risque du monoxyde de carbone** et la **qualité de l'air intérieur** figurent encore au programme de ce contrat au chapitre santé-environnement.

## **Les signataires du contrat local de santé :**

- l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ;
- le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays Avallonnais ;
- l'Etat,
- le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
- le conseil départemental de l'Yonne ;
- la communauté de communes Avallon, Vézelay, Morvan ;
- la communauté de communes du Serein ;
- la Ville d'Avallon ;
- le centre hospitalier d'Avallon ;
- la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) GIPS89 ;
- la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- la caisse primaire d'Assurance maladie de l'Yonne ;
- la direction départementale des services de l'Education nationale.

### **Les CLS, clés d'un partenariat efficace**

Instaurés par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 et confortés par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, les CLS engagent les collectivités locales et les acteurs de santé d'un territoire avec l'ARS.

Objectif: favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

### **Contact presse**

ARS Bourgogne-Franche-Comté / Lauranne Cournault  
[lauranne.cournault@ars.sante.fr](mailto:lauranne.cournault@ars.sante.fr) 06 43 64 20 24